

N^o 2035

27 Dec 80.
Dossier concernant les démarches faites
afin d'obtenir pour le Musée de l'Etat
le tableau de M. L. Gallait, intitulé :
Derniers honneurs rendus aux Comtes
d'Egmont et de Horn.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

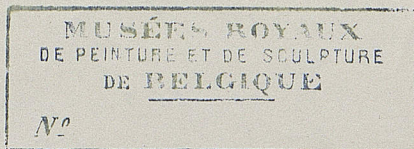
Gall. de M^e Gallait : Derniers honneurs rendus aux Comtes d'Egmont et de Horn.

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le

8 Janvier 1881



N° 1410

Monsieur

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

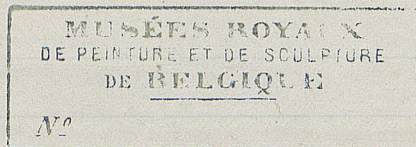
Je regrette de ne pas pouvoir faire
pués de l'Administration communale
de Courmai la démarche à laquelle vous
me conviez par votre lettre du 24th
dernier. La grande valeur du tableau
de M^{re} Gallait ne saurait être mise
en question; il est évident aussi qu'il
serait mieux placé au musée de l'Etat
que dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville.
Mais ces considérations justifient-elles le
sacrifice considérable que l'Etat devrait
s'imposer pour acquérir cette œuvre
d'art? On ne peut contester que le
tableau est bien conservé. Il est facile-
ment accessible pour tous ceux qui
veulent le voir. Il ne s'agirait donc
que d'un déplacement qu'il faudrait
acheter à chers deniers, au risque de
s'entendre dire qu'on dévalise sans néces-
sité la ville natale du peintre pour
faire

A Monsieur Héris, Vice-Président
de la Commission des Musées

faire de la centralisation à outrance
dans l'intérêt du musée de Bruxelles.
Il n'est pas certain d'ailleurs que
l'acquisition faite dans ces conditions
serait approuvée par les chambres, et
je pourrais me décider d'autant plus
difficilement à demander en ce moment
un crédit pour un semblable objet qu'il
est probable que le trésor public aura
à pourvoir prochainement à des dépenses
considérables et plus urgentes.

Le Ministre de l'Intérieur,
G. Robin-Jacquemyns

Dupelley 29 Decembre 1880



Monsieur le Ministre

Vous n'ignorez pas quelle impression profonde a été produite à l'Exposition historique de l'art belge par la Vue de Kommers rendue aux Comtes d'Egmont et de Hornoy, œuvre capitale de M. Gallait. Vous avez constaté par vous-même la valeur de cette admirable production. Il est infiniment regrettable, c'est une opinion unanimement exprimée, qu'une telle page soit, en quelque sorte, perdue pour le public et pour la réputation de l'artiste. Délignée à Tournai dans une des salles de l'hôtel de Ville, exposée dans les plus mauvaises conditions d'aspect, elle est vue par un si petit nombre de personnes, et si mal vue, qu'elle est, pour ainsi dire, comme n'existant pas.

Vous venez vous demander, Monsieur le Ministre, si vous ne pensez pas qu'il y aurait moyen de faire cesser cet état de choses préjudiciable à la gloire de l'École belge. Pour être la Ville de Tournai consentirait-elle à céder le tableau de M. Gallait au Gouvernement, afin qu'il fût placé dans notre Musée National. Les magistrats communaux tournaisis doivent avoir à cœur la renommée de leur illustre compatriote. Comment le prouveraient-ils mieux, qu'en faisant en sorte que son chef-d'œuvre fût offert à l'administration des Visites Nationales et étrangers que reçoit chaque année, par millions, le Musée de l'Etat à Bruxelles, au lieu d'être enseveli dans un profond oubli. Vous ajouterez que le Gouvernement, ayant fourni une partie des fonds nécessaires pour l'acquisition de l'œuvre dont il s'agit, vous semble avoir le droit de prendre la

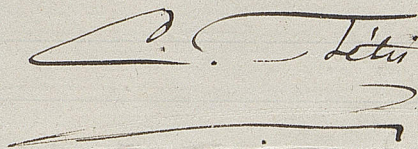
à Monsieur Paulin Jacquemyns, Ministre de l'Intérieur.

même pour ~~faire en sorte~~ qu'il ne doit pas soustrait aux
regards du public, car autrement il aurait fait une dépense
en pure perte.

En faisant entrer au Musée de Douai le chef-d'œuvre
de M. Gallart, vous avez, Monsieur le Ministre, un nouveau
titre à la gratitude d'un établissement auquel vous avez
rendu digne d'importants services. Vous profitez d'une absence
de M. Gallart pour vous adresser cette épître qu'apostropheraient
certainement tous les amis de l'art.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de
notre haute considération

Le Vice-président de la Commission

 J. Létis